



AES Les P'tits Martiflon



2026/2027

TABLE DES MATIÈRES

Description de l'AES	3
Sites AES	4
Horaires d'ouverture.....	5
Tarifs/subventions communales.....	6
Inscriptions / Plannings	7
Repas de midi.....	8
Matériel à apporter.....	9
Informations diverses	9
Cadre éducatif.....	10
A qui je m'adresse ?	12
Remarques	13
Dépannages	14
Adresses et coordonnées.....	15
Plan Saint-martin.....	16
Plan Porsel.....	17
AES Vacances Haute-Veveyse	18

DESCRIPTION DE L'AES

L'Accueil extrascolaire (AES) est une structure communale qui accueille les enfants scolarisés dans le cercle scolaire Le Flon-Saint-Martin FR, de la 1H à la fin de la 8H.

L'AES souhaite soutenir les familles dans leur organisation entre vie professionnelle, familiale et scolaire en étant un lieu de confiance à mi-chemin entre la maison et l'école.

L'objectif est de proposer un cadre bienveillant destiné à encourager les interactions sociales, à soutenir le développement de l'enfant, à stimuler l'autonomie et la confiance en soi, ainsi que permettre d'évoluer en toute sécurité dans un espace délimité et accueillant.

Les enfants peuvent faire leurs devoirs, si besoin avec l'aide d'une intervenante, cependant le personnel n'est pas responsable de la réalisation des devoirs.

Les locaux se trouvent proches des écoles de Saint-Martin et de Porsel. Vos enfants peuvent fréquenter l'AES avant l'école, durant les heures scolaires pour les alternances et les congés, pendant les repas de midi, ainsi que les après-midis jusqu'à 18h30, sauf le mercredi après-midi.

La gestion administrative se fait à l'administration communale de Saint-Martin.



SITES AES

Les enfants de 1H à 4H sont scolarisés à Porsel et les 5H à 8H à Saint-Martin.

Les enfants fréquentent l'AES de leur commune de domicile pour les unités après l'école l'après-midi (U5 à U7).

Les enfants fréquentent l'AES de la commune dans laquelle ils sont scolarisés pour les repas de midi (U3).

Les unités du matin avant l'école (U1), ainsi que les alternances qui sont les heures d'ouvertes pendant l'école (U2 et/ou U4) sont généralement ouvertes que sur l'un des deux sites. Des changements en cours d'année sont possibles. Les enfants sont transférés d'un site à l'autre avec les transports scolaires.

Pour les unités U1 (6h30-8h00) et U2 (8h00-11h40) les parents doivent déposer l'enfant à l'AES.

Lorsque la capacité maximale est atteinte sur un site, les enfants sont transférés sur l'autre site.

Pour répondre aux demandes en augmentation, nous avons mis en place un groupe supplémentaire sur le site de Saint-Martin. Les enfants alterneront pour faire partie de ce groupe et seront dans une salle proche de l'accueil. Ce nouveau concept sera basé sur diverses activités construites avec les enfants.



HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de l'AES sont réactualisés lors de chaque rentrée scolaire, selon le nombre d'inscriptions. Il faut un minimum de 4 enfants pour ouvrir une nouvelle unité.

Les horaires ci-dessous sont valables pour l'année scolaire 2026-2027.

Ouverture site AES Saint-Martin

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	✓	✓	✓	✓	✓
U2	8h-11h40		✓	✓	✓	
U3	11h40-13h40	✓	✓	✓	✓	✓
U4	13h40-15h30	AES Porsel	AES Porsel		AES Porsel	AES Porsel
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

 = fermé
✓ = ouvert

Ouverture site AES Le Flon

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin
U2	8h-11h40		AES St-Martin	AES St-Martin	AES St-Martin	
U3	11h40-13h40	✓	✓	AES St-Martin	✓	✓
U4	13h40-15h30	✓	✓		✓	✓
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

 = fermé
✓ = ouvert

TARIFS/SUBVENTIONS COMMUNALES

Les tarifs d'accueil des élèves de 1-2H sont au bénéfice d'une subvention communale et cantonale, alors que les tarifs d'accueil des élèves 3-8H ne sont au bénéfice que d'une subvention communale (sur demande).

Le prix du repas de midi est de CHF 9.70 TTC. Il est facturé en sus des heures d'accueil. Les goûters et petits-déjeuners sont facturés CHF 1.00 chacun.

Chaque famille domiciliée sur la Commune de Saint-Martin FR et Le Flon peut bénéficier d'une subvention communale, dont le barème utilisé est déterminé en fonction du revenu déterminant du dernier avis de taxation du ménage.

La demande de subvention communale se fait au moyen du formulaire disponible aux administrations communales ou sur les sites internet des communes de Saint-Martin et Le Flon.

Toute demande de subvention à laquelle le dernier avis de taxation n'est pas joint, ne sera pas prise en compte.



INSCRIPTIONS / PLANNINGS

Les inscriptions se font au moyen du formulaire disponible aux administrations communales de Saint-Martin et de Le Flon, ainsi que sur les sites internet :

<http://www.saint-martin-fr.ch/aes/>

<https://leflon.ch/ecoles/aes>

Les inscriptions sont confirmées par écrit avec les unités ouvertes, au plus tard début juillet. Il faut remplir un formulaire par enfant.

L'inscription en « irrégulier » n'est possible que pour les parents pouvant justifier d'une activité lucrative comprenant des horaires irréguliers. Toute situation particulière sera évaluée individuellement.

Les plannings des enfants en « irréguliers » sont à fournir à la responsable AES, par mail (lesptitsmartiflon@saint-martin-fr.ch) au plus tard le 25 du mois précédent le mois concerné.

Les formulaires d'inscriptions sont à envoyer à l'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon - A l'att. de Chloé
Pipoz - Place du Village 3 - CP 4 - 1609 Saint-Martin FR.

Pour toute autre information concernant les inscriptions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : chloe.pipoz@saint-martin-fr.ch

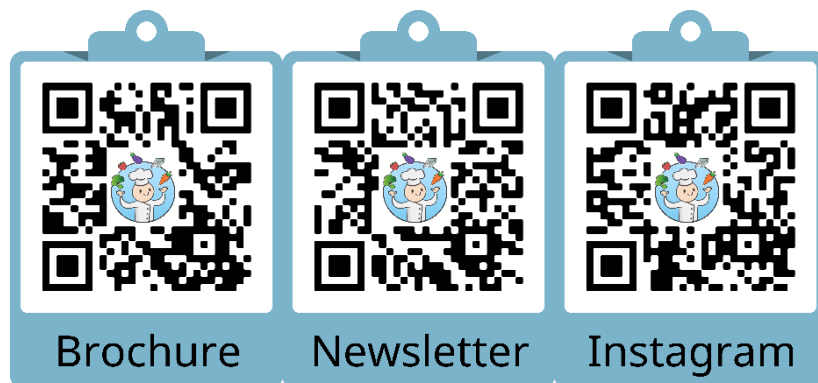
REPAS DE MIDI

Les repas de midi sont servis par notre traiteur « Cookids » à Givisiez. Ils sont livrés chauds avant l'arrivée des enfants et sont composés d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.

Les repas sont affichés chaque semaine sur la porte de chaque site d'accueil.

Les cas d'allergies alimentaires (attestées par un certificat médical) sont à mentionner sur la feuille d'inscription de votre enfant.

→ En cas d'absence non annoncée avant 7h45 le matin même, le repas vous sera facturé, car commandé auprès de Cookids.



MATÉRIEL À APPORTER

Le jour des portes ouvertes ou lors de la rentrée scolaire, les enfants doivent apporter :

- 1 paire de pantoufles
- 1 brosse à dents
- Des habits de rechange pour les plus petits

INFORMATIONS DIVERSES

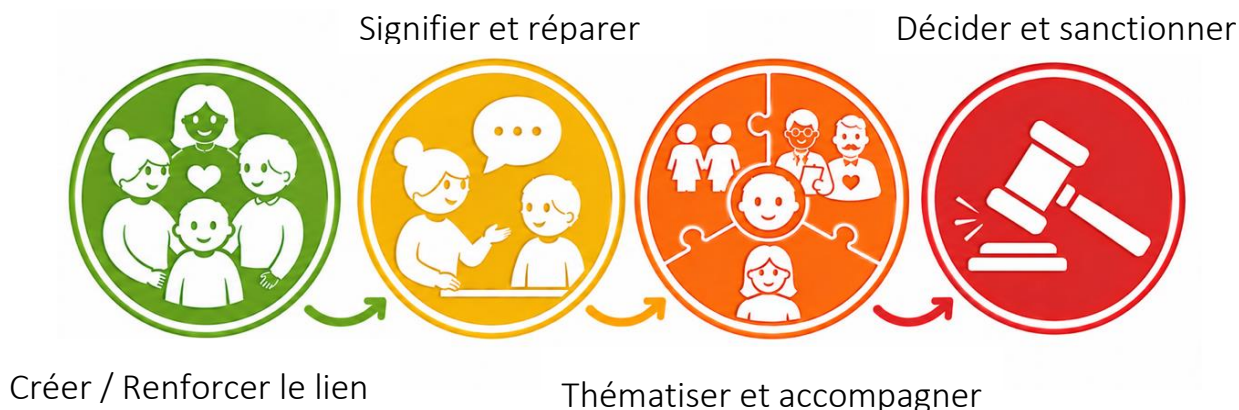
Un e-mail contenant les informations nécessaires à la préparation de la rentrée vous parviendra durant le mois de juillet.

Des portes ouvertes auront lieu le mercredi 26 août 2026 de 16h00 à 18h00 aux deux sites AES. Vous pourrez venir déposer les affaires nécessaires et visiter les locaux.

Si votre enfant doit prendre des médicaments, veuillez demander le document à compléter auprès de Cyndia Gremaud. Les médicaments doivent être remis à la responsable AES. Les enfants ne doivent en aucun cas les conserver sur eux, pour des questions évidentes de sécurité.

Si une personne autre que les parents vient chercher votre enfant, il faut l'annoncer en avance par Klapp, donner l'identité de la personne et un numéro de téléphone. Un document d'identité sera demandé.

CADRE ÉDUCATIF



- **Favoriser une alliance éducative entre la famille, l'accueil extrascolaire et ses partenaires.**

L'AES et la famille construisent ensemble une relation de confiance visant à favoriser le développement et la réussite de l'enfant.

- Créer et entretenir des liens réguliers
- Coopérer dans une démarche éducative commune
- Prendre en compte les besoins de l'enfant

- **Action éducative :**

Les interventions éducatives ont pour objectif de faire progresser l'enfant.

- Elles portent sur le comportement, jamais sur la personne
- Elles peuvent entraîner la privation temporaire d'un droit (adaptée et expliquée)
- Elles s'inscrivent dans une logique réparatrice et éducative.

- **Accompagnement :**

Lorsqu'une situation nécessite une vigilance particulière :

- L'information peut être transmise par le personnel éducatif au travailleur social
- Un suivi de l'enfant est mis en place
- Une communication est assurée entre les parents, la responsable AES, le travailleur social et les autres éventuels partenaires.

- **Sanction disciplinaire :**

En cas de manquements persistants ou graves :

- La responsable reçoit et entend l'enfant ainsi que ses parents
- Une sanction disciplinaire peut être décidée, de manière proportionnée et expliquée
- La sanction s'inscrit dans une démarche éducative visant la responsabilisation

A QUI JE M'ADRESSE ?

Vous avez plusieurs interlocuteurs à l'AES, voici quelques exemples afin de savoir qui contacter.

Veuillez vous adresser à Cyndia Gremaud, responsable de l'AES pour les cas suivants :

Par Klapp :

- En cas d'absence de votre enfant
- En cas de retard pour venir chercher votre enfant
- Pour toute information à communiquer concernant votre enfant
- Pour les questions d'ordre organisationnelles
- Pour une demande de dépannage

Par mail :

- Pour annoncer les dates de venue de votre enfant inscrit en « irrégulier »
- Pour venir visiter l'accueil

Veuillez vous adresser à Chloé Pipoz à l'Administration communale de Saint-Martin dans les cas suivants :

- Pour les inscriptions, modifications d'inscriptions et annulations d'inscriptions
- Pour la transmission de certificats médicaux
- Pour toutes les questions d'ordre administratives (factures, subventions, demandes spéciales)

REMARQUES

Les absences suivantes ne seront pas facturées :

- Les sorties scolaires non mentionnées dans le libretto scolaire, **annoncées 24 heures à l'avance**
- Les sorties scolaires annoncées dans le libretto scolaire
- Maladie / accident, dès le 3^{ème} jour d'absence, sur présentation d'un certificat médical (les 3 premiers jours sont facturés)

Lors d'une absence non annoncée, les recherches de l'enfant sont mises en route, conformément au Règlement communal de l'accueil extrascolaire.



DÉPANNAGES

Les dépannages sont possibles dans la mesure où les effectifs le permettent.

La demande doit parvenir par Klapp à Cyndia Gremaud, au plus tard le matin de l'accueil, avant 7h45 et ne peut pas être annulée.

Le tarif maximal s'applique aux enfants non-inscrits à l'AES durant toute l'année et le formulaire à remplir est disponible à l'Accueil de chaque site, aux administrations communales et sur les sites internet mentionnés précédemment.



ADRESSES ET COORDONNÉES

Nos sites AES :

Site de Saint-Martin

Place du Village 1
1609 Saint-Martin

Site de Le Flon

Route d'Invau 4
1699 Porsel

Responsable des sites AES

Cyndia Gremaud
079 782 24 78

L'adresse email identique pour les deux 2 sites :

lesptitsmartiflon@saint-martin-fr.ch

L'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon

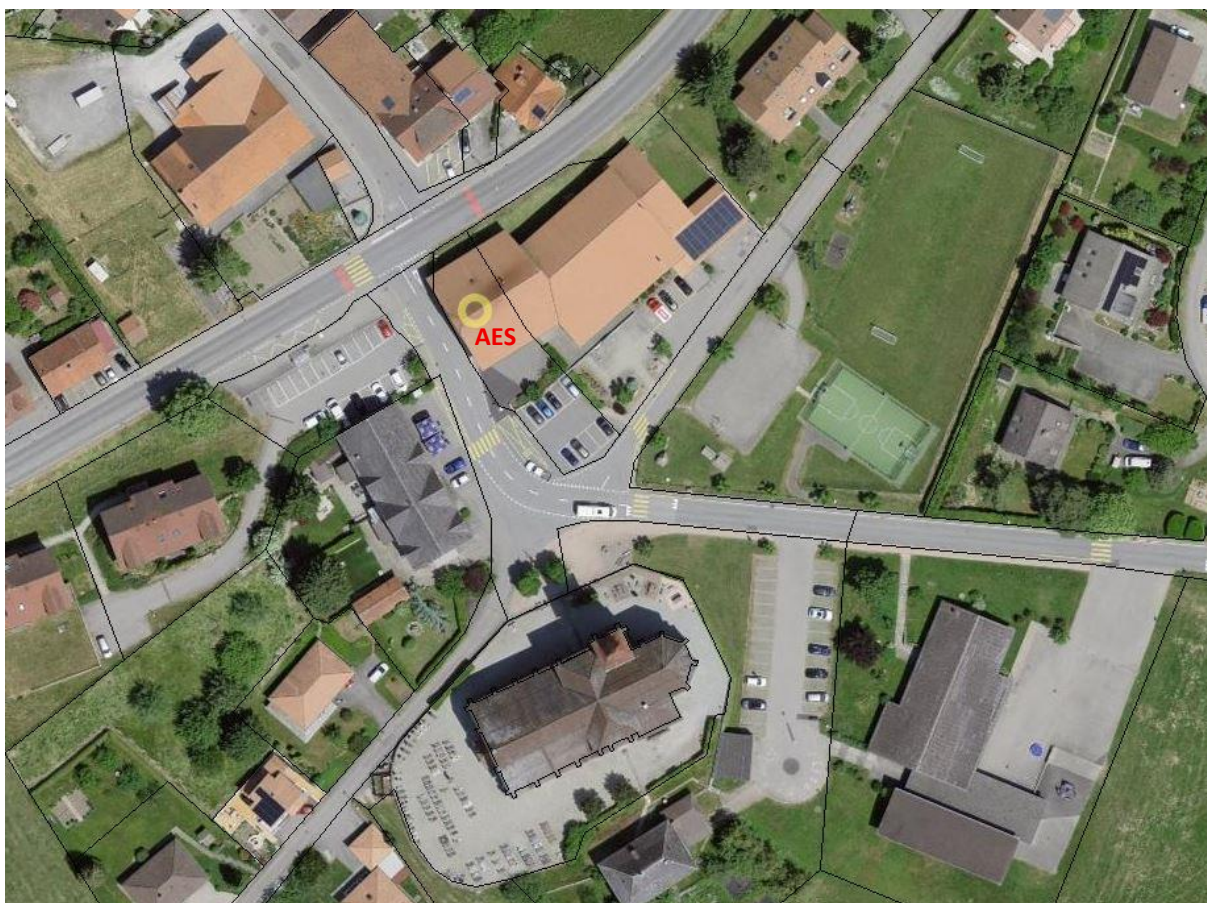
Chloé Pipoz

Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin
021 907 88 73

chloe.pipoz@saint-martin-fr.ch

PLAN SAINT-MARTIN

Site AES de Saint-Martin :



PLAN PORSEL

Site AES de Porsel :



AES VACANCES HAUTE-VEVEYSE



Les quatre communes de la Haute-Veveyse (La Verrerie, Semsales, Le Flon et Saint-Martin) ont ouvert un AES Vacances afin d'offrir une solution de garde durant une partie des vacances scolaires.

Actuellement, les semaines proposées sont :

- ✓ 1 semaine en automne
- ✓ 1 semaine à Carnaval
- ✓ 1 semaine à Pâques
- ✓ 1 semaine au début des vacances d'été
- ✓ Lundi et mardi de la semaine de la rentrée d'août

Les sites d'accueil sont répartis entre l'AES de Semsales et le site AES de Saint-Martin.

Les informations des dates d'accueil ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur les listes des communes de Saint-Martin et de Le Flon.

Les inscriptions et renseignements sont à adresser à Mme Stéphanie Saudan aesvacances@la-verrierie.ch

Vous pouvez en tout temps consulter ce livret en ligne sur les sites des communes de Saint-Martin et Le Flon

